

*Le ministère de l'Enseignement supérieur garde le secret sur les heureux bénéficiaires des bourses à l'étranger.*

**S'il y a un domaine où le secret d'Etat règne en maître, d'une manière extrêmement efficace, c'est bien celui de l'attribution des bourses d'études aux étudiants algériens à l'étranger, soit par des bourses du gouvernement lui-même soit par celles accordées par les pays étrangers.**

Est-il possible à l'opinion publique nationale de savoir quels sont les heureux attributaires nationaux, pour quelles disciplines et pour quelles durées sont-elles attribuées et dans quels pays ils sont envoyés ?

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (1) a toujours considéré cette information comme un « secret d'état », encore plus que le secret-défense, puisque ce dernier peut faire l'objet d'informations, sur des sites étrangers spécialisés (2), en matière d'équipements militaires et d'armements. Aucune information ne filtre, quant à l'octroi de bourses à l'étranger, pour nos ressortissants, ni en quantité ni en qualité et en durée (3) et encore moins sur l'identité des heureux récipiendaires... nous sommes en « terra incognita ». C'est la « chasse-gardée et bien gardée du Ministre en personne », révèle un haut fonctionnaire de cette administration centrale, « nous ne sommes que les simples exécutants de décisions qui viennent d'ailleurs ! ».

Pourtant, il s'agit bien de deniers publics budgétisés et qui font l'objet des textes réglementaires et d'applications, comme pour toutes les dépenses publiques, pour tous les autres chapitres du budget de ce Ministère. Lors du passage de la loi des finances pour 2020, la représentation nationale (députés et sénateurs) aurait dû interroger le ministre, en charge du dossier, sur le montant global et individuel, des ressources allouées, sur la liste des attributaires, sur la durée des études, couverte par cette bourse et sur les résultats escomptés, en terme de retour sur investissement.

Pour ce qui concerne les bourses octroyées par les pays étrangers à l'Algérie, dans le cadre de la coopération, à cet endroit également, toute la transparence devrait être de rigueur, pour être sûr que ce sont les meilleurs de nos compatriotes qui sont éligibles à cette gratification. Pour ma part, je n'ai jamais lu un compte rendu sur ce dossier ni un rapport d'évaluation sur ces

opérations et encore moins une interpellation, de quelque nature, d'une institution de l'Etat. Un rapport d'évaluation annuel, le plus simple possible aurait dû être élaboré, de manière à cerner le bien-fondé de l'opération, son impact financier et ses retombées sur le niveau l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

***En fait, c'est l'«omerta» la plus complète, chacun tentant, avec plus ou moins de succès, de « placer » son rejeton, dans la liste des attributaires, en faisant le moins de vague possible, de peur de perdre ce privilège ultime de la rente !***

La proximité au pouvoir étant donc le seul critère essentiel pour l'obtention de ce sésame, une complicité étonnante, entre les différents clans du pouvoir, se réalise avec pour seul objectif d'accaparer une rente implicite mais bien « sonnante et trébuchante ».

Il fut un temps, sous le gouvernement de M. Hamrouche, où ce dernier avait autorisé la publication dans le célèbre quotidien national public *El-Moudjahid*, de la liste nominative des attributaires des « terres agricoles de l'autogestion », ce qui lui a valu sa tête, quelque temps après et certains avaient alors crié... « Les masques vont tomber ! ».

Après cette publication, cette opération d'accaparement a eu comme résultat final cinglant, son annulation ! Bis repetita placent... Sans grand effort d'imagination, la publication de la liste nominative des boursiers algériens à l'étranger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que celle des entreprises publiques, révéleront des situations diffuses de rente de situation, que le commun des mortels ne peut même pas supposer. D'autant que, ce sont ceux qui en ont le moins besoin, en terme de moyens financiers, qui en jouissent le plus et ceux qui, par leur travail et leur mérite devaient en jouir, en sont écartés. En témoigne, la décision d'annulation de la traditionnelle attribution de bourses à l'étranger, des candidats les plus brillants au BAC, ces dernières années !

La question est donc de savoir qui, en Algérie, est éligible à l'octroi d'une bourse d'études à l'étranger et sur quel critère ces dernières sont attribuées par les décideurs ? Il est évident que faire remonter ce magma des abysses du pouvoir réel, va encore plus cliver la société, une espèce « d'Algérie d'en haut et celle d'en bas », pour reprendre un mot célèbre étranger et son besoin inextinguible de transparence dans la gestion des deniers publics.

***Encore un dossier explosif (4), qui est à mettre au passif, d'une gestion mafieuse des deniers publics, durant les vingt dernières années et qui risque de jeter de « l'huile sur le feu », dans notre pays, qui découvre ahuri la manière dont il a été géré et spolié.***

S'il n'est pas question d'annuler le flux d'étudiants, envoyés à l'étranger, pour compléter leur formation, bien au contraire, compte tenu du niveau en baisse de la formation supérieure, dans notre pays, il est par contre indispensable de mettre en œuvre des critères objectifs de sélection à l'éligibilité d'octroi des bourses à l'étranger, sur la base des capacités intrinsèques et des besoins prioritaires de notre pays, dans tous les domaines. Un rapport annuel d'évaluation du bilan de ces opérations, devrait être rendu public, s'agissant de deniers publics, de manière à justifier cette dépense.

La transparence aurait dû être de rigueur, dans ce dossier, de manière à lutter contre les abus et éradiquer les discriminations de région, de cooptation, de piston et de toutes autres formes de ploutocratie (5), d'autant qu'il s'agit de deniers publics, c'est-à-dire, de l'argent des contribuables ! En lieu et place à la transparence, le pouvoir l'a mis sous embargo et utilise ce passe-droit comme un privilège octroyé aux zéloteurs de pouvoir les plus obséquieux, sans critères de mérite ou de compétence, pour le reste des prétendants, les pouvoirs publics leur indiquent l'adresse du Square Port-Saïd, comme unique solution pour financer la formation à l'étranger de leur enfants.

Le moment est donc venu de mettre fin à ces pratiques et d'introduire les règles minimales de déontologie, dans ce dossier, en commençant par publier la liste nominative des attributaires et les critères qui ont été retenus pour octroyer ces bourses. Gageons, que par un sursaut d'orgueil, le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, lors de son passage à l'APN et au Sénat, pour présenter son budget, dans le cadre de la loi des finances pour 2020, va rendre publique cette liste ! Le rêve est toujours permis, en Algérie, pour l'instant.

**M.G.**

## **Notes**

(1) Le MESRS n'est pas l'unique centre d'octroi des bourses à l'étranger, puisque les grandes entreprises publiques ont également cette possibilité. Mais il demeure le pourvoyeur le plus

important et applique une stricte opacité dans les opérations de sélection des candidats potentiels.

(2) Des revues et autres publications internationales ainsi que les entreprises productrices d'équipements et d'armements militaires, publient des statistiques et des informations sur les transactions opérées dans le domaine, comme l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm ou l'[Institut international de recherches pour la paix à Genève](#) , la [RAND Corporation](#) ...

(3) La durée des bourses est, en général, liée au temps requis pour l'obtention d'un diplôme mais des dérogations spéciales sont permises et rendent la durée proportionnelle à l'appartenance aux cercles concentriques du pouvoir !

(4) Il serait judicieux d'ouvrir également le dossier des prises en charge, pour soins médicaux à l'étranger, des malades (vrais ou faux) qui en jouissent et des critères retenus pour leur transfert.

(5) La ploutocratie[ ](du [grec ploutos](#) , dieu de la richesse et kratos celui du pouvoir) consiste en un système de gouvernance où la [richesse](#) constitue la base principale du [pouvoir politique](#) []. Par extension, la ploutocratie se dit d'un [régime politique](#) où les plus riches sont au pouvoir. Ce terme est utilisé pour dénoncer les dérives des démocraties où les groupes de pression (souvent associés aux entreprises [multinationales](#) ) influencent fortement les lois[].

<https://www.lematinalgerie.com/attribution-des-bourses-letranger-une-rente-secrete>